

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201201-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
✉ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/01**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour :

Contre :

Abstentions :

**L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE  
PAR DELEGATION : DROIT DE PREEMPTION**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 25 février 2009, a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur les immeubles situés en Zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe le Conseil Municipal des projets de vente d'immeubles situés dans ces zones :

Propriétaire	Adresse du terrain	Parcelle (section n°)	Surface	Zonage
M. MULLER	14 ROUTE DE LEUHAN	E 43 E 44	4 055 m <sup>2</sup> 4 720 m <sup>2</sup>	Uhc
Consorts BOUTET	3 KERVEGUEN	F 1229	902 m <sup>2</sup>	Uhc
M. Mme LE BRETON	ZA DE LANVILIOU	G 989	2 178 m <sup>2</sup>	Ui

Le Conseil Municipal prend acte de l'information du non exercice du droit de préemption sur ces propriétés.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
 📠 02 98 59 70 71  
 mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/07**

<p><b>Convocation</b> 03/12/2020</p> <p><b>Affichage</b> 03/12/2020</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b> En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :</p>	<p><b>L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</b></p> <p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck, TREUJOU Maryvonne.</p> <p><b>Absents excusés :</b> LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.</p> <p>Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.</p>
--	--

**OBJET : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT. ANNEE 2021**

**1) Tarifs de l'eau et de l'assainissement :**

La Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2021, les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont les suivants :

**\* TARIFS DE L'EAU**

LIBELLÉ	TARIFS 2020 HT en €	TARIFS 2021 HT en €
1) Tarifs particuliers et entreprises :		
Abonnement (forfait)	56,30	56,30
Le m <sup>3</sup> de 0 à 100 m <sup>3</sup>	1,10	1,10
de 101 à 500 m <sup>3</sup>	0,85	0,85
de 501 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,61	0,61
plus de 1 000 m <sup>3</sup>	0,51	0,51
2) Tarifs agricoles :		
Abonnement (forfait)	56,30	56,30
Le m <sup>3</sup> consommé	0,88	0,88
3) Tarifs aux communes : Elliant, Leuhan, Tourc'h		
Le m <sup>3</sup> consommé	0,70	0,70

**\* TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT :**

LIBELLÉ	TARIFS 2020 HT en €	TARIFS 2021 HT en €
Tarifs particuliers et entreprises :		
Abonnement (forfait)	62,52	62,52
Le m <sup>3</sup> déversé	1,00	1,00

## 2) Tarifs des branchements d'eau et d'assainissement :

La Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des branchements de l'eau et de l'assainissement pour 2020, les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont les suivants :

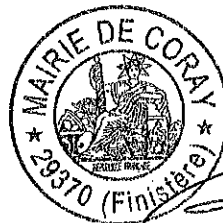
### \* TARIFS DES BRANCHEMENTS D'EAU

LIBELLÉ	TARIFS 2020 HT en €	TARIFS 2021 HT en €
P.V.C. 21/25 : 15 ml	493,06	493,06
P.V.C. 26/32 : 15 ml	585,88	585,88
P.V.C. 33/40 : 15 ml	739,85	739,85
P.V.C. 42/50 : 15 ml	827,73	827,73
P.V.C. 21/25 : Le ml supplémentaire	11,62	11,62
P.V.C. 26/32 : Le ml supplémentaire	11,62	11,62
P.V.C. 33/40 : Le ml supplémentaire	13,77	13,77
P.V.C. 42/50 : Le ml supplémentaire	13,77	13,77
Plus-value pour traversée de mur : Le ml	19,07	19,07
Plus-value pour pose de citerneau : L'unité	31,82	31,82
Rabais pour réalisation de tranchée : Le ml	3,57	3,57
Remplacement compteur gelé 21/25 – 26/32	246,22	246,22
Remplacement compteur gelé 33/40 – 42/50	392,64	392,64
Déplacement d'un compteur (dépose)	154,93	154,93
Déplacement d'un compteur (repose)	154,93	154,93
Vérification compteur dépose et repose	154,93	154,93
Conduite communale endommagée		246,22

### \* TARIFS DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	TARIFS 2020 HT en €	TARIFS 2021 HT en €
Branchement assainissement : 15 ml (ancienne maison)	979,63	979,63
Branchement assainissement : 15 ml (maison neuve)	1 378,26	1 378,26
Plus-value au-delà de 15 ml	13,00	13,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer ces tarifs pour l'année 2021.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201206-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
✉ mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/06**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de**

**Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés :** LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

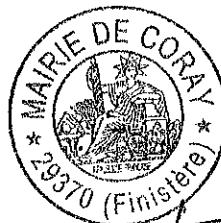
Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : PHOTOCOPIES. TARIFS 2021**

La Maire propose au Conseil Municipal la gratuité du service de photocopies pour des documents officiels indispensables du type carte nationale d'identité, dossier de retraite, dossier pour pôle emploi... dans la limite de 10 feuilles.

Madame le maire propose la fin du service pour tout autre document.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
✉ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/05**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : CONCESSIONS ET PRESTATIONS AU CIMETIERE : TARIFS 2021**

La Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs appliqués au cimetière sur les concessions de 15, 30 et 50 ans en 2 m<sup>2</sup> et 4 m<sup>2</sup> et sur les emplacements au columbarium, soit pour 2021 :

PRESTATION	TARIFS 2021
Concession simple (2 m <sup>2</sup> ) 15 ans	45 €
Concession simple (2 m <sup>2</sup> ) 30 ans	90 €
Concession simple (2 m <sup>2</sup> ) 50 ans	200 €
Concession double (4 m <sup>2</sup> ) 15 ans	90 €
Concession double (4 m <sup>2</sup> ) 30 ans	180 €
Concession double (4 m <sup>2</sup> ) 50 ans	400 €
Columbarium : concession 15 ans	227,05 €
Columbarium : concession 30 ans	295,30 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de la Maire et décide d'appliquer ces tarifs pour l'année 2021.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201204-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/04**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de**

**Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés :** LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : LOYERS COMMUNAUX : TARIFS 2021**

La Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs annuels des locations de terrains communaux suivant la variation de l'indice national des fermages 2020 qui est de +0.55 % par rapport à 2019.

Terrains loués	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Parcelles G 287 (5630 m <sup>2</sup> ), G 288 (5000 m <sup>2</sup> ), G 302 (11 897m <sup>2</sup> ), G 895 (7372 m <sup>2</sup> ), G 896 (1578 m <sup>2</sup> ), G 958 (9238 m <sup>2</sup> )	170.01 €	170.94 €
Parcelles G 360 (13 242 m <sup>2</sup> ), G 368 (6 200 m <sup>2</sup> )	200.34 €	201.44 €

La Maire propose le maintien du tarif mensuel du logement communal situé au 3b rue Grégoire Le Cam :

Immeuble	TARIFS 2020	TARIFS 2021
3 bis rue Grégoire Le Cam	400,00 €	400,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de la Maire et décide d'appliquer ces tarifs pour l'année 2021.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201203-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/03**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés :** LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

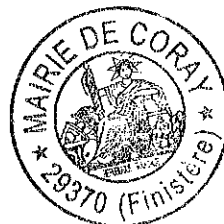
**OBJET : FACTURATION DE MATERIEL AU FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT.  
ANNEE 2021**

La commune met chaque année 800 chaises à disposition du Festival Interceltique de Lorient.

Cette location a été facturée 950 € en 2020.

La Maire propose de maintenir ce tarif pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la Maire à facturer 950 € le prêt des chaises pour l'année 2021.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 11/12/2020  
Reçu en préfecture le 11/12/2020  
Affiché le 15/12/2020  
ID : 029-212900419-20201210-DCM20201202-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**  
  
☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/02**

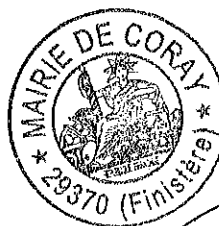
<b>Convocation</b> 03/12/2020	<b>L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</b> <b><u>Etaient présents</u></b> : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne. <b><u>Absents excusés</u></b> : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.  Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.
<b>Affichage</b> 03/12/2020	
<b>Nombre de Conseillers</b> En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :	

**OBJET : DROITS DE PLACE. TARIFS 2021**

Pour l'année 2021 la Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de droits de place, à savoir :

Prestation	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Déballeur hebdomadaire	40,00 € / trimestre	40,00 € / trimestre
Déballeur occasionnel	20 €	20 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la Maire à appliquer ces tarifs pour l'année 2021.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray



**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/08**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

**L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Dans le cadre de la prestation de restauration scolaire « fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de l'école Leurgadoret » une consultation par voie de marché à procédure adaptée a été lancée.

Trois plis ont été reçus, à savoir :

- API RESTAURATION BRETAGNE, 1 RUE MARIE CURIE 56890 PLESCOP
- ARMONYS RESTAURATION SAS, 4 RUE ALFRED KASTLER, PIBS 2, 56000 VANNES
- AGORA SERVICES, 2 A BOULEVARD FRANCHET D'ESPEREY 56100 LORIENT

La commission d'appel d'offres, réunie le 07 décembre 2020, propose au Conseil Municipal, après analyse et au vu des critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, d'attribuer le marché à la meilleure offre qualité-prix soit :

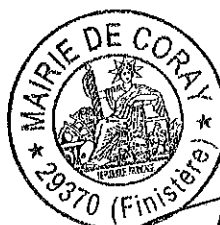
API RESTAURATION BRETAGNE suivant le bordereau des prix unitaires et forfaitaires suivant :

- Repas enfants maternelle : 1.42 € HT
- Repas enfants primaire : 1.58 € HT
- Repas adulte : 1.90 € HT
- Goûter : 0.52 € HT
- Coût fixe mensuel : 310.00 € HT

Le Conseil Municipal décide, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission achats et délibéré, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de la prestation de restauration scolaire « fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de l'école Leurgadoret » à la société API RESTAURATION BRETAGNE ;

- d'autoriser la Maire à signer le marché et tous documents nécessaires relatifs à ce marché.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/09**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

**L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE,  
PROGRAMME 2020 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

La maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2018-24 du 20/04/18 les communes de Coray et Leuhan ont décidé de créer un groupement de commandes en matière de voirie. Dans le cadre de la réfection de voirie 2020 une consultation par voie de marché à procédure adaptée a été lancée le 19 novembre 2020.

Deux plis ont été reçus, à savoir :

EUROVIA BRETAGNE, agence Quimper, ZI DE L'HIPPODROME, 29196 QUIMPER CEDEX  
PIGEON BRETAGNE SUD (SAS), ZAC DU PARCO, 7 RUE GEORGES CHARPAK 56700  
HENNEBONT

La commission d'appel d'offres, réunie le 07 décembre 2020, propose au conseil municipal, après analyse et au vu des critères du jugement des offres définis dans le règlement de consultation, d'attribuer le marché à EUROVIA pour un montant de 52 697.45 € HT soit 63 236.94 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission achats et délibéré, décide à l'unanimité,

- d'attribuer le marché de voirie pour l'année 2020 à EUROVIA pour un montant de 52 697.45 € HT
- d'autoriser la Maire à signer le marché et tous documents relatifs à ce marché.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/10**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

La maire rappelle à l'assemblée que les membres de la commission de travaux réunis le 12 novembre 2020 ont acté la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue et sur le parking de Pors Clos.

Deux plis ont été reçus, à savoir :

SAS TOULGOAT, ZA DE STANG BLEÏ, 56110 GOURIN  
JPC RESEAUX, 7 RUE ALBERT EINSTEIN, ZA DE KEROURVOIS, 29500 ERGUE GABERIC

La commission d'appel d'offres, réunie le 07 décembre 2020, propose au conseil municipal, après analyse et au vu des critères du jugement des offres définis dans le règlement de consultation, d'attribuer le marché à la société SAS TOULGOAT pour un montant de 145 963.00 € HT soit 175 155.60 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission achats et délibéré, décide à l'unanimité,

- d'attribuer le marché à la société SAS TOULGOAT pour un montant de 145 963.00 € HT
- d'autoriser la Maire à signer le marché et tous documents relatifs à ce marché.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201211-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/11**

<p><b>Convocation</b> 03/12/2020</p> <p><b>Affichage</b> 03/12/2020</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b> En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :</p>	<p><b>L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</b></p> <p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck, TREUJOU Maryvonne.</p> <p><b>Absents excusés :</b> LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.</p> <p>Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.</p>
--	--

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE PARCOURS DE PECHE LABELLISE SUR L'ODET ET LE GUIP**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de demande de participation financière émanant de la Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Extrait : « Pour permettre le développement du tourisme pêche, il est indispensable d'aménager des parcours pour pratiquer l'activité dans de bonnes conditions. C'est pourquoi les fédérations de pêche du Morbihan, des Côtes d'Armor et du Finistère se mobilisent pour structurer l'offre de parcours pêche sur toute la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh. L'aménagement des parcours fait partie d'une stratégie globale de développement du tourisme pêche. Celle-ci passe par l'aménagement des parcours, mais également par l'animation du territoire, la valorisation de l'accueil des pêcheurs [...] et la communication sur l'offre existante.

En collaboration avec les AAPPMA locales (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), la Fédération de pêche du Finistère va proposer de mettre en valeur certains sites de pêche. L'objectif est de promouvoir et développer la pêche de loisir auprès des publics existants et potentiels.

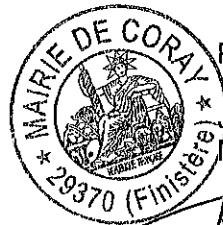
Cette mise en valeur passe par une labellisation de certains parcours de pêche, qui devront répondre à des critères précis, afin d'en faire des outils d'animation et de communication sur le territoire contribuant ainsi au développement économique local. Ces parcours seront ensuite facilement identifiables au niveau national par tous les pêcheurs et cela, grâce à une charte graphique particulière et à une stratégie de communication étendue sur les offres de pêche.

En Finistère, cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Finistère et la Fédération de Pêche du Finistère pour le développement du loisir pêche. »

La commune de Coray est concernée par l'aménagement du parcours de l'Odét et du Guip en parcours passion.

La Fédération du Finistère sollicite une participation financière à hauteur de 7.5% du montant total des travaux, soit pour Coray 1524.53 €.

- Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et délibéré, décide à l'unanimité,
- de participer financièrement au parcours de pêche labellisé de l'Odet pour un montant de 1524.53 €.
  - d'autoriser la Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201212-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/12**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

**L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

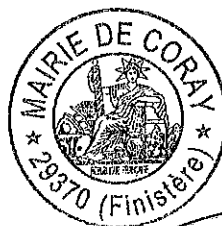
**OBJET : : RESTRUCTURATION DU POLE ASSOCIATIF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT (contrat de territoire) POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT (mobilier et matériel) POUR LA MEDIATHEQUE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition d'équipement (mobilier et matériel) pour la nouvelle médiathèque est éligible aux aides du Département, dans le cadre du contrat de territoire.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention Madame le Maire propose au conseil municipal de transmettre un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite, au titre du contrat de territoire, la subvention visée ci-dessus
- autorise Madame le Maire à engager les démarches et signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201213-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/13**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de**

**Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

**L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

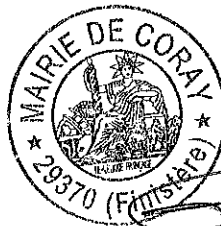
**OBJET : RESTRUCTURATION DU POLE ASSOCIATIF : DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'INFORMATISATION ET LA  
NUMERISATION DE LA MEDIATHEQUE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de solliciter des aides du Département pour l'informatisation et la numérisation de la nouvelle médiathèque.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention Madame le Maire propose au conseil municipal de transmettre un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite la subvention visée ci-dessus
- autorise Madame la Maire à engager les démarches et signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 029-212900419-20201209-DCM20201214-DE

**MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10  
☎ 02 98 59 70 71  
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal  
du 09/12/2020  
DCM 2020-12/14**

**Convocation**

03/12/2020

**Affichage**

03/12/2020

**Nombre de**

**Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

**L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, ABALAIN Fabienne, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck, TREUJOU Maryvonne.

**Absents excusés** : LE GUERN Josiane donnant procuration à PICARD CARRER Nelly et PERROT Thomas donnant procuration à LE BORGNE Eric.

Monsieur BOUGUENNEC Yann a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : DYNAMISME DES CENTRES-VILLES ET DES BOURGS RURAUX EN BRETAGNE  
DEMANDE D'AIDE A LA REGION (CONTRAT DE PARTENARIAT)**

Par courrier en date du 19/08/2019, la commune de Coray a sollicité, dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays COB 2014-2020, une subvention pour le projet « Revitalisation du centre bourg de Coray ».

Le projet présenté au Comité Unique de Programmation (CUP) le 05 février 2020 a reçu un avis d'opportunité favorable.

Madame le Maire, rappelle que la fiche projet rédigée à l'issue du CUP étant contractuelle le dossier de demande de subvention doit être conforme au contenu de cette fiche et qu'il appartient désormais à la commune de constituer la demande de subvention pour les crédits régionaux.

Elle propose donc de transmettre un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite au titre du contrat de partenariat la subvention visée ci-dessus
- autorise Madame le Maire à engager les démarches et signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,  
Maire de Coray